

Contrat de Ville de Toulouse Métropole 2024 – 2030

Convention de partenariat n°2024-2021

Entre :

TOULOUSE METROPOLE, sis 6 rue René LEDUC à TOULOUSE (31500) - Direction de XXX, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil de la Métropole du XXX, et par délégation, par Monsieur XXX, Membre du bureau,

Ci-dessous dénommé « TOULOUSE METROPOLE »,

D'une part,

Et

TISSEO COLLECTIVITES, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli BP61 – 31011 Toulouse Cedex 6, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes et agissant en application de la délibération n° 2024.04.03.5.5 du Comité Syndical du 3 Avril 2024,

Ci-après dénommé « TISSEO Collectivités »

Et

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TISSEO Voyageurs, dont le siège social est sis 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse cedex 1, et représenté par son Directeur Général Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « TISSEO Voyageurs »,

D'autre part,

Et dénommé(s) séparément ou ensemble la ou les « PARTIE(S) ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240405-20240403-5-5D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

PREALABLEMENT A LA CONVENTION, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville.

L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements signent un accord appelé « Contrat de Ville » avec d'autres partenaires sociaux (Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, bailleurs sociaux et organismes HLM, etc.).

Le contrat de ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires.

Le Contrat de Ville de Toulouse Métropole engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers prioritaires dans le cadre des sept thématiques prioritaires suivantes :

- Prévention, Médiation, Tranquillité
- Emploi / Entrepreneurat,
- Education / Jeunesse,
- Ecologie urbaine et citoyenne,
- Accès aux droits
- Santé et accès aux sports
- Dynamiques citoyennes et vie de quartier

et des trois thématiques transversales suivantes :

- La Culture
- Laïcité et valeurs de la république
- L'Egalité Femme/Homme

Pour TOULOUSE METROPOLE, celui-ci s'applique sur les quartiers concernés des communes de Blagnac, de Colomiers de Cugnaux et de Toulouse, et dans les quartiers Arènes Barradels, Bréguet Lécrivain – St Exupéry, Cépière Beauregard, Empalot, Ginestous, Grand Mirail, Grand Val d'Aran, En Jacca, Izards – Trois Cocus - La Vache, Lafourguette, La Gloire, Lalande Nord, Le Seycheron, Pradettes, Soupetard et Vivier Maçon.

Le Contrat de Ville 2024-2030 a pour enjeu de :

- Réduire les écarts entre les Quartiers Politique de la Ville et le reste de la Métropole.
- Valoriser les parcours individuels et les talents des quartiers.
- Etre précurseur de la transition écologique dans les Quartiers Politique de la Ville.
- Associer des grands témoins, talents des quartiers à l'élaboration du Contrat de Ville de la métropole toulousaine.

Dans ce contexte, TOULOUSE METROPOLE et TISSEO Voyageurs ont décidé d'engager un partenariat pour la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans les quartiers précités de Toulouse Métropole.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT AUX FINS DE FORMALISATION DU PARTENARIAT :

TISSEO Voyageurs est la régie des transports en commun de l'agglomération toulousaine.

Acteur majeur de la mobilité, TISSEO Voyageurs a pour missions l'exploitation, le développement et la commercialisation du service de transports urbains sur un territoire de 114 communes, qui équivaut à une population d'un peu plus d'un million d'habitants.

Tisséo, c'est 2 lignes de métro, 2 lignes de tramway, 1 téléphérique (Téléo), 10 lignes Linéo, près de 150 services de bus et près de 193,7 millions de validations par an.

TISSEO Collectivités, l'Autorité organisatrice, définit la politique de développement et d'investissement des transports et fixe les objectifs et moyens assignés à TISSEO Voyageurs dans le cadre d'un contrat de service public. TISSEO Collectivités réunit 5 intercommunalités (Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo, la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain).

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention définit le cadre de collaboration entre Toulouse Métropole et TISSEO Voyageurs

Elle précise les actions concrètes qui seront menées pour contribuer à réduire les inégalités dans les quartiers Politique de la Ville dans le cadre des thématiques prioritaires d'intervention qui sont : la prévention, la médiation, la tranquillité, Emploi, l'éducation, et la jeunesse.

Article 2 : Prise d'effet et durée de la Convention

2.1 – Date de prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par la dernière des Parties.

2.2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 (deux) ans. Elle se renouvelle ensuite, d'année en année, par tacite reconduction. Chaque renouvellement fera l'objet d'une évaluation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240405-20240403-5-SD-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Article 3 : Engagements de TISSEO Voyageurs

3.1/ Actions de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel :

TISSEO Voyageurs s'engage à poursuivre ses missions de sensibilisation au harcèlement sexiste et sexuel dans les transports, ainsi que l'ensemble des mesures mises en place sur son réseau pour lutter, au quotidien contre toutes les formes de violences dans ses espaces, afin de garantir la sécurité des milliers de voyageuses et voyageurs qui empruntent chaque jour les lignes du réseau de transport.

Cet engagement se décline de la manière suivante :

- **Formation et sensibilisation des personnels.**
- **Lutte contre les stéréotypes et la diffusion de messages sexistes :** sensibilisation des équipes Directions Communication et Clientèle
- **Prévention - Information - Communication :** campagnes de sensibilisation, supports pérennes de sensibilisation, (annonces sonores sur les lignes A et B du métro, vidéos de sensibilisation sur les écrans des bus LINEO et sur les quais du métro, affichage sur les portes palières du métro et sur les bornes d'appel d'urgence métro/tram, flyer pédagogique pour les scolaires, Edition du *Guide pour Agir* à destination des victimes et témoins.
- **Politique sureté** (accompagnement des victimes dans les procédures, le suivi des violences en lien avec sa politique de sureté).

3.2/ Actions socio-éducatives :

En s'appuyant sur son pôle actions socio-éducatives TISSEO Voyageurs s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions socio-éducatives en partenariat avec le secteur éducatif et associatif sur le territoire du contrat de Ville, afin de permettre un accès égalitaire aux transports sur l'ensemble du territoire, et entretenir un climat serein entre le personnel TISSEO Voyageurs et les clients.

Les actions prendront les formes suivantes :

- Education à la mobilité : prévenir les violences et incivilités, travail de sensibilisation sur le respect, les discriminations, le civisme, la sécurité, le partage des espaces de transport en lien avec les agents de 1^{ère} ligne qui participent à ces actions (conducteurs, agents de prévention, agents vérificateurs)
- Sensibilisation aux rapports garçons/filles dans le transport + transport scolaire (violences, harcèlement).
- Education à la mobilité et à la citoyenneté : actions auprès des scolaires (primaires, collèges et lycées)
- Incitation à signaler les faits par explication de la procédure
- Contribution aux actions de promotion de la mixité développées par l'Education nationale (thématiques de cohabitation fille/garçon dans les espaces de transport)
- Soutien du sport féminin auprès des plus jeunes y compris dans des disciplines supposées masculines (foot, rugby, boxe, ...)

- Co-animation de stages et d'entraînements dans les clubs de sports sur le réseau (en particulier auprès des clubs ayant générés des signalements d'incidents sur le réseau)

3.3/ Actions d'insertion dans l'emploi

TISSEO Voyageurs propose de poursuivre sa participation à l'insertion dans l'emploi des jeunes et moins jeunes en leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences voire un diplôme leur permettant d'accéder à certains postes que propose l'entreprise.

Cet engagement se réalise au côté du Service Public de l'Emploi (composé du Pôle Emploi, des missions locales, et de Cap Emploi), du réseau associatif, et de la Direction de l'emploi de TOULOUSE METROPOLE.

Il se décline de la manière suivante :

- Participation à des forums emplois /connaissance de l'entreprise : forums emploi / forums alternance-stage.
- Poursuite de l'accueil en stage d'observation des élèves du second degré (collégiens, lycéens).
- Poursuite du partenariat avec l'association « Alliance pour l'éducation-United Ways » (Tisseo voyageur est engagé depuis juin 2017 à la lutte contre l'exclusion en favorisant l'accompagnement de jeunes issus de quartiers prioritaires).

3.4/ L'insertion dans les marchés

TISSEO a développé depuis 2010 une politique volontariste en termes d'insertion dans les marchés passés avec ses prestataires. Chaque année, dans le cadre de son plan d'action achats, TISSEO identifie les marchés pouvant faire l'objet de clause d'insertion. L'application des obligations souscrites par les prestataires à ce titre est contrôlée par un prestataire extérieur (Toulouse Métropole Emploi). Dans le cadre du contrat de ville TISSEO s'engage à poursuivre sa politique d'insertion en utilisant les clauses d'insertion.

3.5/ Actions de communications

Ces actions consisteront principalement à soutenir des opérations de communication menées par la Ville de Toulouse (par exemple Portraits de personnes ressources dans les quartiers prioritaires), et à valoriser des actions de communication sur le réseau (affichage, site internet etc.), dont les modalités devront être préalablement définies entre les Parties.

Article 4 : Engagements de TOULOUSE METROPOLE

TOULOUSE METROPOLE s'engage à :

- Faire état de son partenariat avec TISSEO Voyageurs et à promouvoir les actions mises en œuvre par des communications internes diffusées au sein de ses Directions et par des communications externes, via les outils de communication dont elle dispose (notamment site internet et réseaux sociaux), dans les limites permises par la stratégie de communication de la Collectivité,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240405-20240403-5-5D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- Et à faciliter le partenariat avec TISSEO Voyageurs en nommant un référent politique de la ville dédié au suivi de la convention. Ce référent aura en outre le rôle de facilitateur de la mise en œuvre des actions visées à l'article 3 ci-avant, notamment du fait des relations qu'il entretient avec l'ensemble des signataires du contrat de ville.

TOULOUSE METROPOLE autorise TISSEO Voyageurs à utiliser et à reproduire les logos de TOULOUSE METROPOLE à titre gratuit et conformément au modèle et à la charte graphique, qui lui auront été préalablement communiqués par la Collectivité. Cette autorisation vaut pour la durée de la Convention telle que définie à l'article 3 ci-avant, et sous réserve de ne pas porter préjudice aux droits de La Collectivité. Toute mention de TOULOUSE METROPOLE ou utilisation et/ou reproduction d'un droit de propriété intellectuelle appartenant à TOULOUSE METROPOLE devra être effectuée dans les termes ou sous les formes préalablement soumis à son accord, ainsi que dans le respect en toutes circonstances de son image et de sa réputation.

Article 5 : Modalité d'intervention

Au sein de TOULOUSE METROPOLE, un « référent Politique de la ville » est nommé pour être l'interlocuteur opérationnel de TISSEO Voyageurs.

TISSEO Voyageurs désigne également un chargé du partenariat qui assure la relation avec TOULOUSE METROPOLE, et son référent politique de la ville dédié pour toute la durée de la présente Convention.

Les Parties organiseront une réunion de lancement afin de mettre en place les actions de communication communes.

Par ailleurs, TISSEO Voyageurs sera convié aux instances annuelles du Contrat de Ville.

Article 6 : Conditions de résiliation de la convention

Les Parties peuvent mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de deux mois, envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie.

Article 7 : Garanties

Chacune des Parties déclare et garantit à l'autre qu'à la date de signature de la présente Convention, elle a légalement et pleinement le droit, le pouvoir et l'autorité de conclure et d'exécuter cette Convention ainsi que d'accomplir, de s'abstenir ou de s'interdire d'accomplir les actes visés dans la présente Convention.

Chaque Partie garantit à l'autre l'exercice paisible des droits qui lui sont concédés au titre de la présente Convention et garantit l'autre Partie contre tout recours de tiers du fait de la jouissance des droits qui lui sont concédés au titre de la Convention.

A ce titre, chaque Partie déclare et garantit être libre de conclure et d'exécuter le présent Contrat et que ce faisant, elle ne viole, ni ne préjudicie à un quelconque droit de tiers.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le _____ 2024

Pour TOULOUSE METROPOLE
Jean-Luc MOUDENC,
Président

Pour TISSEO Voyageurs
Thierry WISCHNEWSKI
Directeur Général

Pour TISSEO Collectivités
Jean-Michel LATTES
Président